



ÉCOLE DE VOILE - ÎLE D'OLÉRON

20 boulevard Félix Faure 17370 Saint Trojan les Bains

Tél : 05.46.76.02.08 – Fax 05.46.76.13.51

www.cnco-oleron.fr / info@cnco-oleron.fr

JARDIN DES MERS

Pour les enfants de 4 à 6 ans

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Sexe : Masculin Féminin

Adresse principale:

.....
.....

Code postal : Ville :

Email :@.....

Téléphone : Portable :

Personnes à prévenir en cas d'urgence:

Nom : Prénom :

N° de Portable :

Je réserve : Nom du moniteur encadrant:

3 jours du Lundi /2019 au Mercredi / 2019

5 jours du Lundi / 2019 au Vendredi /2019

Je joins la somme de 50 €* :

Espèces Chèque Chèques Vacances Carte bancaire

Solde à régler impérativement le premier jour du stage

TARIF

Le prix du stage comprend l'Adhésion au Club :

- **Stage 3 jours du lundi au mercredi** (possibilité prolongement) **85€**
- **Stage 5 jours du Lundi au Vendredi**
- **Licence enseignement 2019 FFV en sus** **125€**
(Assurance obligatoire) **11 €**

Réductions appliquées et non cumulables :

- 5% sur le prix du stage pour la 2^{ème} personne de la même famille inscrite.
- 8 % sur le prix du stage pour la 3^{ème} personne de la même famille inscrite.
- 10% sur le prix du stage à partir du 2^{ème} stage effectué cette saison (2019).

Je soussigné(e), représentant légal de l'enfant, désigné ci-dessus,

> Autorise mon enfant à pratiquer les activités au sein du CNCO.

> Autorise le médecin à pratiquer sur le mineur toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaire en cas d'urgence.

> Dégage le CNCO de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenant hors de l'école et en dehors des activités dirigées.

Atteste que l'enfant inscrit ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de la voile et son représentant légal fournira un certificat médical.

Atteste que mon enfant a la capacité à savoir nager 25 mètres et à s'immerger. Lorsque le pratiquant n'a pas la capacité juridique, son représentant légal atteste de cette capacité; De présenter un certificat qui mentionne la réussite au test prévu à l'article A.322-3-2 ou la réussite au test prévu au 1° du 1 de l'article 3 de l'arrêté 25 avril 2012 portant application de l'article R227-13 du code de l'action sociale et des familles; De présenter un des certificats mentionnés à l'article A.322-3-3. Lorsque le pratiquant ne peut fournir cette attestation ou l'un des certificats, il doit se soumettre au test prévu à l'article A.322-3-2.

Atteste avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurances associées à la licence ou au Passeport Voile FFV et avoir été informé(e) des possibilités de souscription de garanties complémentaires pour des capitaux invalidités et décès plus élevés (groupe MDS - 2/4 rue Louis David - 75016 PARIS). Dans le cas où je désire souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires, je contacte moi-même le groupe MDS, au 01 53 04 86 16.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'admission au stage, du règlement intérieur et l'arrêté du 9 février 1998 affichés à l'école et disponibles sur demande et m'assurer que le mineur en fait de même, avec mon aide si nécessaire.

J'autorise le CNCO à réaliser des photos sur lesquelles je ou mon enfant figure dans le strict cadre de ses activités, et à diffuser ces photos sur des supports promotionnels.

Fait àle/...../ 2019

« Lu et approuvé »

Signature du représentant légal :